

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST DENIS DE LA REUNION - 9741 -
Documents comptables (B-S) - Dépôt le 08/10/2024 - B2024/009649 - 1991 B 00644 - 383 755
949 - SOFICOOP

Bilan - Actif

Déclaration au 31/12/2023

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	79 399	62 049	17 349	16 734
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	3 344 441		3 344 441	3 344 441
Constructions	1 940 141	1 270 783	669 358	791 436
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	5 446	4 345	1 101	2 916
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	86 511		86 511	68 746
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	64 889 046	2 400 570	62 488 476	63 545 518
Créances rattachées à des participations		551 046	-551 046	
Autres titres immobilisés	100 000		100 000	100 000
Prêts	11 819 945		11 819 945	14 274 475
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	82 264 928	4 288 793	77 976 136	82 144 266
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				842
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	7 368 274	12 230	1 356 043	1 975 753
Autres créances	32 182 894	1 926 405	30 256 490	28 931 498
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	10 000 000		10 000 000	
(dont actions propres :)				
Disponibilités	1 526 463		1 526 463	1 294 946
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	10 749		10 749	17 602
ACTIF CIRCULANT	45 088 380	1 938 635	43 149 745	32 220 641
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	127 353 308	6 227 428	121 125 880	114 364 907

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Bilan - Passif

Déclaration au 31/12/2023

Rubriques		31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel (dont versé :	20 791 581)	20 791 581	20 791 581
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 253	4 253
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :	)		
Réserve légale		80	80
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours	)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes	)	1 639	1 639
Report à nouveau		-9 234 437	-9 907 220
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		-3 882 897	672 783
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		21 240	21 240
CAPITAUX PROPRES		7 701 460	11 584 357
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques		2 571 663	2 242 931
Provisions pour charges			
PROVISIONS		2 571 663	2 242 931
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		45 211 601	41 416 321
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs	)	5 171	5 171
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		944 139	850 753
Dettes fiscales et sociales		2 152	1 523
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		64 689 695	58 263 851
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance			
DETTES		110 852 758	100 537 619
Ecarts de conversion passif			
TOTAL GENERAL		121 125 880	114 364 907

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2023

Rubriques	France	Exportation	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	686 365		686 365	714 227
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	686 365		686 365	714 227
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes			
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			830	
Autres produits			44 560	45 178
PRODUITS D'EXPLOITATION			731 756	759 405
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 337 600	1 078 716
Impôts, taxes et versements assimilés			3 809	821
Salaires et traitements				
Charges sociales				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immo. : dot. aux amort. (Dont amort. fonds. commercial)			124 478	124 434
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			156 000	144 000
CHARGES D'EXPLOITATION			1 621 887	1 347 971
RESULTAT D'EXPLOITATION			-890 131	-588 566
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			2 060 968	2 518 826
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			771 216	314 170
Autres intérêts et produits assimilés			1 624 978	775 209
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				5 780
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			4 457 161	3 613 986
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			3 019 876	
Intérêts et charges assimilées			4 193 695	1 983 850
Différences négatives de change			19 213	56 316
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			7 232 784	2 040 167
RESULTAT FINANCIER			-2 775 622	1 573 819
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-3 665 753	985 253

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2023

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	185 079	2 410
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	185 079	2 410
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	73 491	3 021
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	328 732	311 859
CHARGES EXCEPTIONNELLES	402 223	314 880
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-217 144	-312 470
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	5 373 996	4 375 801
TOTAL DES CHARGES	9 256 893	3 703 018
BENEFICE OU PERTE	-3 882 897	672 783

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Annexes

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

- En juin 2023, Soficoop a souscrit à l'augmentation de capital de sa filiale Nutrima Production par incorporation de créances pour un montant de 408 K€. Cependant tout au long de l'année et à partir du mois de mai 2023, Nutrima Production a fait face aux problématiques suivantes :
 - la commercialisation de la crevette par les clients de Nutrima Production est fortement concurrencée par des producteurs à bas coût d'Equateur,
 - la société est positionnée sur un marché haut de gamme qui n'a pas immédiatement de perspectives de croissance, avec de plus un nombre d'acteurs restreint,
 - la société reste depuis sa création dépendante de l'activité de son principal client, fragilisant ainsi sa rentabilité.

Aussi, lorsque :

- ses clients, contraints sur leurs marchés, ont baissé leurs commandes de plus de 30%,
 - le client principal n'a plus respecté ses délais de paiements à compter de juin 2023, ne permettant plus à Nutrima Production de disposer d'une trésorerie suffisante pour passer ses commandes,
 - les clients n'ont pas souhaité s'engager sur un volume minimum pour l'année à venir,
- les associés alors ont pris la décision d'arrêter la production d'aliments aquacoles fin décembre 2023. C'est dans ce contexte que les titres et le compte courant bloqué de la filiale Nutrima ont été intégralement provisionnés.

- Soficoop a procédé à l'achat d'actions de Cilam pour un montant total de 815 K€.
- L'évolution du solde des comptes courants des filiales est créditeur de +2 M€, conséquence d'une évolution positive de la trésorerie groupe.
- Soficoop a souscrit à un Prêt Participatif de relance afin de sécuriser ses investissements en cours et à venir.

FAITS MARQUANTS APRES CLOTURE DES COMPTES

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

- Aux termes d'un jugement prononcé par le Tribunal mixte de commerce de Saint-Denis en date du 17 avril 2024, une procédure de sauvegarde a, pour des raisons techniques, été ouverte en faveur de la Société en vue d'obtenir diverses mesures de restructuration destinées à faciliter sa réorganisation ainsi que le maintien de l'activité économique et l'apurement du passif.
- Une procédure de conciliation a par ailleurs été ouverte sur NUTRIMA PRODUCTION. Un protocole de conciliation devrait être formalisé d'ici le 10 juillet 2024.
- Aux termes d'un contrat de cession d'actions conclu sous condition suspensive en date du 15 décembre 2023 et réitéré le 31 janvier 2024, la Société a augmenté son pourcentage de détention dans la société COGEDAL pour le porter de 37,06% à 98,05%, prenant ainsi son contrôle. Nous vous informons également que, suivant décision unanime des membres du Conseil d'administration de la COGEDAL en date du 31 janvier 2024, le Directeur Général de la Société a été nommé en qualité de Président du Conseil d'administration.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice. ». Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATION INCORPORELLES

Les actifs incorporels se décomposent de concessions et brevets.

Aucune dépréciation n'a été constatée compte tenu de l'absence d'indice de perte de valeur s'agissant des concessions et brevets.

En application du règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion, une réaffectation des malis de fusion antérieurement comptabilisés en fonds commercial a été opérée dans les comptes 2016. Ces derniers ont été affectés aux rubriques d'actifs concernés, soit au bilan de Soficoop en actifs financiers.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants linéaire

Immobilisations corporelles	Amortissements pour dépréciation	
Logiciels informatiques	3 à 5 ans	Linéaire
Constructions	12 à 15 ans	Linéaire
Matériels informatiques	3 ans	Linéaire

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat et frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est appréciée par le montant des capitaux propres et des perspectives de flux futurs.

En 2023, la Société a par ailleurs souscrit au capital de trois sociétés, à savoir :

- NUTRIMA PRODUCTION, reconstitution de ses capitaux propres par une réduction du capital de la valeur nominale des actions pour un montant de 1900 112 euros, par réduction de la valeur nominale des actions de 61.29 euros, passant ainsi de 100 euros à 38.71 euros. Souscription de

SOFICOOP à l'augmentation du capital par incorporation de créances pour un montant de 408 003 euros.

- SILMA, ayant pour activité la production des prestations informatiques à des tiers en complément de celles réalisées par L'UNION GESIC à ses adhérents. Souscription complémentaire de 9 500 euros.
- CILAM, rachats de titres à des minoritaires pour un montant de 814 800 euros représentant 0.46% de pourcentage d'intérêt.

Exception des titres de NUTRIMA, la valeur des titres des filiales ci-après n'a pas donné lieu à dépréciation compte tenu des éléments suivants :

POLE AVICOLE (HEP)

L'ensemble des sociétés HEP, Evollys Production, Evollys Services Supports, et SNC Cocoteraie est consolidé par mise en équivalence dans le périmètre de consolidation d'Urcoopa. Les volumes abattus en 2023 représentent 27.317 T de volailles contre 26 326 T en 2022 en progression de 3.8% . Pour la troisième année consécutive, Evollys Production a dû augmenter son coût unitaire d'abattage de +0.08 € / kg soit +3.4 % en lien avec les hausses des coûts de fonctionnement du site.

Le développement du chiffre d'affaires d'EDG s'est poursuivi sur l'exercice 2023 (+12.4%) avec un volume de 111.6M€ vs 99.3 M€, en grande partie due à la modulation aliments de 10.6 M€ contre 6.4 M€ en 2022.

PETFOOD RUN

La société a connu une baisse de ses volumes vendus de 14% en lien avec l'arrêt de commercialisation de la gamme York de la SICALAIT et du retrait des ventes de produit MDD en GMS. Toutefois les ventes des gammes KANEO et CROCAN ont connu de forte progression dans les enseignes de GMS mais atténué par des baisses de volumes au sein des entités coopératives. L'objectif de tendre et d'orienter l'entreprise sur des produits à plus forte valeur ajoutée pour améliorer le PMV continue sur sa bonne dynamique. Les hausses de tarifs pratiquées en début d'année associées à l'évolution du mix produit à forte valeur ajoutée ont permis d'atteindre un PMV record à 1 675 €/T contre 1 404 €/T en 2022 soit une amélioration de 271€/T. Le développement de Petfood Run va désormais passer par une gestion du risque et maîtrise de la productivité, et à une pérennisation et développement de ces volumes chez nos distributeurs en local. La stratégie 2024 consiste à continuer à prendre des parts de marché sur notre gamme Chat essentiellement, développer la prospection et le développement du portefeuille client sur les segments non exploités. La mise en place du service de livraison interne pour les petits volumes avec le recrutement d'un chauffeur-livreur commercial est opérationnel depuis mars 2024. L'activité de vente de croquettes en vrac est en phase de finalisation. Ce produit sans conditionnement, et sans intermédiaire de vente apportera de la marge additionnelle pour PFR.

NUTRIMA

En 2023, Nutrima a rencontré des difficultés sur ses activités avec une baisse de 27% de ses volumes dégradant fortement ses coûts de revient et ses marges en l'absence de repercussion sur le prix de vente. Confronté à des graves problèmes d'écoulement de sa production de crevettes, UNIMA, principal client de NUTRIMA ne s'est pas engagé sur un tonnage permettant d'équilibrer les comptes 2024. Par conséquent, les actionnaires ont pris la décision d'arrêter la production d'aliments aquacoles et étudient une réorientation de l'activité de la société.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

CHANGEMENT COMPTABLE

Aucun changement

CREANCES ET DETTES

Le montant des créances à moins d'un an est de 35 142 473 euros alors que les dettes à moins d'un an représentent 82 421 227 euros. Ces montants sont composés essentiellement par des comptes courants d'associés de trésorerie et de la part échue (capital et intérêts) du prêt AFD refacturé aux filiales, les dettes regroupent également des concours bancaires courants.

GROUPE ET ASSOCIES

Soficoop a établi des conventions de trésorerie centralisée avec l'ensemble de ses filiales. Les comptes courants d'associés sont débiteurs de 32 081 240 euros et représentent un solde créditeur de 64 563 235 euros.

Le solde du compte courant bloqué d'Evollys Production s'élève à 1 261 000 euros. Le compte courant d'associé bloqué de Nutrima s'élève à 551 046 euros au 31 décembre 2023.

Le montant des comptes courants de Canavi de 1 926 404 euros a été intégralement déprécié.

Dans le cadre de l'emprunt groupe AFD de 25 millions d'euros, Soficoop a procédé à sa répartition auprès de ses filiales pour un montant global de 21 504 890 euros. Cette réaffectation a été réalisée par la mise en place des conventions de prêts sur une durée de 12 ans, la dernière échéance est prévue pour le 30 juin 2029.

INDEMNITES ALLOUEES AUX ADMINISTRATEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Le montant des indemnités versées aux administrateurs au cours de l'exercice 2023 s'élève à 156 000 euros.

ENGAGEMENTS

- Les engagements donnés:

- Caution donnée en garantie de la participation de Crête d'Or à l'investissement Step au profit de la Commune de l'Etang Salé à hauteur de 2 112 000 euros.
- Caution donnée au profit du CRCA dans le cadre du découvert bancaire de Nutrima à hauteur de 1 500 000 euros.
- Privilège de prêteur de deniers au 1^{er} rang sur l'ensemble immobilier situé à Piton Défaud au profit de SOFIDER à hauteur de 2 900 000 euros. Le capital restant dû au 31/12/2023 est de 1 242 749 euros.
- Privilège de prêteur de deniers au 1^{er} rang sur l'ensemble immobilier situé à Petite Ile au profit de GROUPAMA BANQUE à hauteur de 2 000 000 euros. Le capital restant dû au 31/12/2023 est de 71 175 euros.

- Nantissement de 8 200 actions de Proval au profit de la BNP dans le cadre de l'emprunt de 800 000 euros souscrit en 2017. Le capital restant dû au 31/12/2023 est de 102 041 euros.
- Lettre d'intention forte au profit de la CEPAC pour un montant maximum de 2 000 000 euros en garantie de l'avance en devises accordée en avril 2022 à Nutrima.
- Lettre d'intention forte au profit de la BNP pour un montant de 26 000 euros en garantie d'un prêt bancaire accordé en février 2021 à Nutrima.
- Lettre d'intention forte au profit de la BRED pour un montant maximum de 1 200 000 euros en garantie de l'avance sur marchandise à Nutrima.
- Lettre d'intention forte au profit de la BNP pour un montant de 717 000 euros en garantie d'un prêt accordé à Location Bungalow Modulaires.
- Lettre d'intention forte au profit de la BNP pour un montant de 452 665 euros en garantie d'un prêt en faveur de Sodico.
- Lettre d'intention forte au profit de la BNP pour un montant de 156 130 euros en garantie d'un prêt en faveur de Sodico.
- Lettre d'intention forte au profit de la BNP pour un montant de 500 000 euros en garantie d'un prêt accordé à Cilam PLF.
- Lettre d'intention forte au profit de la BNP pour un montant de 500 000 euros en garantie d'un prêt en faveur de Proval en octobre 2020.
- Caution donnée en garantie au profit du CRCA dans le cadre de l'emprunt accordé à Proval pour un montant de 525 000 euros.
- Les engagements reçus :
 - L'Urcoopa a accordé une Garantie à première demande sur l'emprunt souscrit dans le cadre du programme d'investissement du groupe au profit de l'AFD à hauteur de 25 000 000 euros. Le montant restant au 31 décembre 2023 s'élève à 11 055 103 euros.
 - Engagement de remboursement reçu de Petfood en 2017 pour 794 000 euros sur une durée de 8 ans dans le cadre de convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune.
 - Engagement de remboursement reçu de Petfood en 2018 pour 900 000 euros sur une durée de 8 ans dans le cadre de convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune.

IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

dénomination sociale	URCOOPA
forme juridique	Union coopérative
au capital	6 610 784 euros.
adresse du siège	ZI de Cambaie CS 70003 97861 Saint-Paul cedex

Comptes annuels vérifiés au rapport
du commissaire aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires provisionnés dans le cadre de la mission d'audit des comptes est de 12 000 euros .

RESULTAT COMPTABLE

Le résultat net de l'exercice 2023 est déficitaire de 3 882 897 euros

Comptes annuels annexes au rapport
du commissaire aux comptes

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	78 199		1 200
Terrains	3 344 441		
Dont composants			
Constructions sur sol propre	1 940 141		
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	5 446		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes	68 746		18 465
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 358 774		18 465
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	63 656 742		1 232 310
Autres titres immobilisés	100 000		
Prêts et autres immobilisations financières	14 274 475		28 106
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	78 031 217		1 260 416
TOTAL GENERAL	83 468 190		1 280 081

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			79 399	
Terrains			3 344 441	
Constructions sur sol propre			1 940 141	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.	Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes			
Installations techn., matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			5 446	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	700		86 511	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	700		5 376 539	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		7	64 889 046	
Autres titres immobilisés			100 000	
Prêts et autres immobilisations financières		2 482 636	11 819 945	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		2 482 643	76 808 991	
TOTAL GENERAL	700	2 482 643	82 264 928	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	61 464	585		62 049
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	61 464	585		62 049
Terrains				
Constructions sur sol propre	1 148 705	122 078		1 270 783
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 530	1 815		4 345
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 151 235	123 893		1 275 128
TOTAL GENERAL	1 212 699	124 478		1 337 177

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	

Frais établis.

Fonds Cial

Autres. INC.

INCORPOREL.

Terrains

Construct.

- sol propre

- sol autrui, Comptes annuels annexés au rapport

- installations commissaire aux comptes

Install. Tech.

Install. Gén.

Mat. Transp.

Mat bureau

Embal récup.

CORPOREL.

Acquis. titre

TOTAL

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Provisions et dépréciations

Déclaration au 31/12/2023

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	21 240			21 240
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	21 240			21 240
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	2 242 931	328 732		2 571 663
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	2 242 931	328 732		2 571 663
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	111 225	2 289 345		2 400 570
Dépréciations autres immobilis. financières		551 046		551 046
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	12 230			12 230
Autres dépréciations	1 746 920	179 484		1 926 405
DEPRECIATIONS	1 870 375	3 019 876		4 890 251
TOTAL GENERAL	4 134 546	3 348 608		7 483 154
Dotations et reprises d'exploitation				
Dotations et reprises financières		3 019 876		
Dotations et reprises exceptionnelles		328 732		
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	11 819 945	1 933 357	9 886 588
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	12 230	12 230	
Autres créances clients	1 356 043	1 356 043	
Créance représentative de titres prêtés	Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes		
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	374 400	374 400	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	357 391	357 391	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	31 081 241	31 081 241	
Débiteurs divers	369 862	17 062	352 800
Charges constatées d'avance	10 749	10 749	
TOTAL GENERAL	45 381 862	35 142 474	10 239 388

Montant des prêts accordés en cours d'exercice 28 106

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice 2 482 636

Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	11 886 669	11 886 669		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	33 324 932	4 898 572	20 566 130	7 860 230
Emprunts et dettes financières divers	5 171	1		5 170
Fournisseurs et comptes rattachés	944 139	944 139		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	28	28		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	2 124	2 124		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	64 563 235	64 563 235		
Autres dettes	126 460	126 460		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	110 852 758	82 421 228	20 566 130	7 865 400

Emprunts souscrits en cours d'exercice 12 668 300

Emprunts remboursés en cours d'exercice 2 505 233

Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Compte	Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Ecart
CHARGES A PAYER				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
168840	INTERETS COURUS S/EMPRUNTS	182 320,04	28 987,32	153 332,72
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		182 320,04	28 987,32	153 332,72
DETTE FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
408100	FOURN-FACT NON PARVENUES	57 522,31	57 215,07	307,24
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		57 522,31	57 215,07	307,24
AUTRES DETTES				
419800	CLIENTS, AVOIR A ETABLIR	113 459,83		113 459,83
498600	DIVERSES CHARGES A PAYER	13 000,00	360 591,00	-347 591,00
TOTAL AUTRES DETTES		126 459,83	360 591,00	-234 131,17
INTERETS COURUS SUR DECOUVERT				
518600	INTERETS COURUS A PAYER	30 204,28	59 819,84	-29 615,56
TOTAL INTERETS COURUS SUR DECOUVERT		30 204,28	59 819,84	-29 615,56
TOTAL CHARGES A PAYER		396 506,46	506 613,23	-110 106,77

Comptes annuels annexes au rapport
du commissaire aux comptes

Charges et produits constatés d'avance

Déclaration au 31/12/2023

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Compte	Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
486000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	10 748,79	17 602,16	-6 853,37
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		10 748,79	17 602,16	-6 853,37

Compte	Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
418100	CLIENTS FACTURES A ETABLIR	13 193,77	19 441,67	-6 247,90
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		13 193,77	19 441,67	-6 247,90
AUTRES CREANCES				
409800	FOURNISSEURS, AVOIRS NON RECUS	13 062,32	48 252,45	-35 190,13
468700	PRODUITS A RECEVOIR	4 000,00	4 000,00	
TOTAL AUTRES CREANCES		17 062,32	52 252,45	-35 190,13
BANQUES,ETABLISSEMENTS FINANCIERS				
518700	INTERETS COURUS A RECEVOIR	35 964,96	2 651,85	33 313,11
TOTAL BANQUES,ETABLISSEMENTS FINANCIERS		35 964,96	2 651,85	33 313,11
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		66 221,05	74 345,97	-8 124,92

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	1 364 277			15,24
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				
Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes				

Variation des capitaux propres

Déclaration au 31/12/2023

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		11 584 357
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		11 584 357
Variations en cours d'exercice		
	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		
Résultat de l'exercice	3 882 897	
SOLDE		3 882 897
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		7 701 460

rapport annuel annexé au
Compte du Commissaire aux comptes

Ventilation du chiffre d'affaires

Déclaration au 31/12/2023

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2023	Total 31/12/2022	%
PRESTATIONS FRAIS DE SIEGE	146 365		146 365	174 227	-15,99 %
LOCATIONS BATIMENTS	540 000		540 000	540 000	
Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes					

TOTAL	686 365		686 365	714 227	-3,90 %
-------	---------	--	---------	---------	---------

Tableau des filiales Soficoop 2023

Déclaration au 31/12/2023

AVIS N°2002-05 DU 27 JUIN 2002 RELATIF AUX DOCUMENTS DE SYNTHÈSE INDIVIDUELS DES ENTREPRISES
D'INVESTISSEMENT

4.6 - Tableau des filiales et participations

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montants des cautions et avalés domés par la société (7)	PNB ou Chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations (2) (3) 1. Filiale (1) (à détailler)..... (+ de 50 % du capital détenu par la société)										
PROVAL	6 120 000	2 553 981	100,00%	7 248 936	7 248 936	1 262 823		39 924 685	371 647	1 920 744
REUNILAIT	8 845 000	15 900 626	77,56%	10 998 587	10 998 587	4 973 101			2 729 288	
IRRIS	518 940	3 753 696	80,59%	416 614	416 614			12 458 293	604 454	
NUTRIMA	2 000 106	(2 259 173)	51,00%	2 289 345	0	551 046		9 540 922	(1 891 620)	
PETFOOD	1 950 984	751 900	95,14%	5 874 000	5 874 000	2 187 358		6 241 272	(389 227)	
HEP	19 674 250	419 153	99,99%	20 143 471	20 143 471	43 500		200 000	(9 102)	
EVOLLYS COMMERCIALISATION	5 000 000	(3 039 330)	100,00%	11 865 354	11 865 354				(26 159)	
SFCPI	500	(199)	100,00%	500	500				(107)	
SILMA	10 000	(174)	100,00%	10 000	10 000				(81)	
2. Participations (à détailler)..... (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
COGEDAL SICA BANANES SCL LA PANONNAISE FERTIRUN REUNI VIANDES PRODUCTION	1 680 000	15 873 635	37,06%	2 054 594	2 054 594			23 139 377	1 550 807	116 736
	192 240	456 161	49,92%	91 469	91 469			22 399	11 094	
	548 784	(268 326)	33,33%	410 988	410 988			18 391	8 230	
	2 500 000	(388 678)	40%	1 000 000	1 000 000			20 291	(46 597)	
	2 500 000	(508 360)	40%	1 000 000	1 000 000			13 749	(67 673)	

Tableau des filiales Soficoop
2023

Déclaration au 31/12/2023

B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations. 1. Filiales non reprises au § A. a. Filiales françaises (ensemble) SICA REVIA CIE DES INSECTES INDUSTRIE b. Filiales étrangères (ensemble) (4) 2. Participations non reprises au § A. a. Dans des sociétés françaises (ensemble) b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)	680 560	3 844 370	10.53%	100 000	100 000					
	475 000			100 000	100 000					

- (1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
- (2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette soci
- (3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination et le siège social.
- (4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
- (5) Mentionner au pied du tableau la parité entre le franc métropolitain et les autres devises.
- (6) Dans la monnaie locale d'opération.
- (7) En francs français, puis en euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.
- (8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne observations.
- (9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne observations, les provisions constituées le 31/12/2023.
- (10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne observations. +

Comptes annuels arrêtés au 31/12/2023
du conseil d'administration

SOFICOOP

Société de prise de participations financières, d'étude
et de développement des coopératives agricoles réunionnaises
Société par actions simplifiée au capital de 20 791 581,48 euros
Siège social : Zone Industrielle de Cambaie - 97460 SAINT-PAUL
RCS SAINT-DENIS 383 755 949

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023 SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2024

3° RESOLUTION : **Affectation du résultat**

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit la perte de l'exercice s'élevant à 3 882 897,05 € :
- En totalité au Report à Nouveau.

Après affectation, le report à nouveau débiteur d'un montant de 9 234 437,01 € devient débiteur d'un montant de 13 117 334,06 €.

A l'issue de cette affectation, les capitaux propres ressortent à 7 701 459,50 € pour un capital social de 20 791 581,48 €.

Il est précisé que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions des articles L. 227-1 et L.225-248 du Code de commerce, de statuer en Assemblée Générale Extraordinaire s'il y a lieu à dissolution anticipée ou non de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente assemblée.

Par ailleurs, conformément aux dispositions légales, l'Assemblée Générale prend acte du fait que la Société n'a pas distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices écoulés.

SOFICOOP

Société de prise de participations financières, d'étude
et de développement des coopératives agricoles réunionnaises
Société par actions simplifiée au capital de 20 791 581,48 euros
Siège social : Zone Industrielle de Cambaie - BP 90 – 97862 – SAINT-PAUL cedex
RCS SAINT-DENIS 383 755 949

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2024

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

3° RESOLUTION : **Affectation du résultat**

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit la perte de l'exercice s'élevant à 3 882 897,05 € :

- En totalité au Report à Nouveau.

Après affectation, le report à nouveau débiteur d'un montant de 9 234 437,01 € devient débiteur d'un montant de 13 117 334,06 €.

A l'issue de cette affectation, les capitaux propres ressortent à 7 701 459,50 € pour un capital social de 20 791 581,48 €.

Il est précisé que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions des articles L. 227-1 et L.225-248 du Code de commerce, de statuer en Assemblée Générale Extraordinaire s'il y a lieu à dissolution anticipée ou non de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente assemblée.

Par ailleurs, conformément aux dispositions légales, l'Assemblée Générale prend acte du fait que la Société n'a pas distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices écoulés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents.

Pour copie certifiée conforme
Le Président,
M. Henri LEBON





Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

SOFICOOP

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023


commissaire
aux comptes



Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

SOFICOOP

Société par actions simplifiée au capital de 20 791 581 euros
Siège social : ZI de Cambaie - 97460 SAINT-PAUL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **SOFICOOP** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés :

- Dans la note « Faits caractéristiques » de l'annexe aux comptes annuels qui présente les impacts dans les comptes issus des participations détenues dans la filiale Nutrima ;
- Dans la note « Faits marquants après clôture des comptes » relative à l'information d'ouverture d'une procédure de sauvegarde de la société en date du 17 avril 2024.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les participations dont le montant net, au 31/12/2023, s'élève à 62 488 476 € sont évalués à leur cout d'acquisition et dépréciés, le cas échéant, selon les modalités décrites dans la note « Règles et Méthodes comptables – Participations et autres titres » de l'annexe des comptes annuels. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité de surveillance.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable

correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

À Saint-Denis, le 28 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes :



Thierry ABASSBAY